



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Robert, que :

Le règlement #433-2024 amendant le règlement de zonage # 356-2011 afin de mettre à jour les limites de certains zones de l'annexe B a été adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 2 juillet 2024.

Le règlement # 433-2024 est entré en vigueur le 11 juillet 2024 suite à l'émission du certificat de conformité au schéma d'aménagement par la M.R.C. de Pierre-De Saurel.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-ROBERT,
Ce 16^e jour de juillet 2024

Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière-trésorière